



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

À une séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

M. André Sévigny, conseiller n° 5

M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - ABSENT

La directrice générale atteste que plus de 16 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 674-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- b. Adoption du règlement n° 683-2012 modifiant le règlement de construction
- c. PIIA patrimoine – acceptation de 5 permis et certificat d'autorisation
- d. Adoption du projet de règlement n° 691-2012
- e. Avis de motion règlement n° 691-2012
- f. Mandat pour relevé sanitaire 2012

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Adhésion au programme d'aide financière SIMB@

9. SERVICE DES INCENDIES

- a.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Engagement auprès du MDDEP pour l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales
- b. Réquisition de la subvention – réseau routier municipal
- c. Mandat pour services professionnels en ingénierie, travaux de raccordement du puits Croteau
- d. Paiement n° 5 – Interception et traitement des eaux usées



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. *Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* – point d'information
- b. Contribution financière aux Chevaliers de Colomb
- c. Contribution financière au Carrefour Jeunesse-emploi

12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation de promesses d'achat et de vente
- b. Échange d'une parcelle de terrain avec Société immobilière Invest inc.
- c. Avis de motion – Règlement ayant pour effet de modifier le règlement sur la tarification de certains biens, location et services municipaux
- d. Autorisation au Club de 3 et 4 roues de Lotbinière inc.
- e. Achat de cartes pour le souper-bénéfice CoSSAL
- f. Compensation à Gestion VJR inc. pour le bassin de rétention
- g. Cession du lot 5 084 749 par Gestion VJR inc.
- h. Servitude d'égout pluvial rue des Bois et des Cèdres

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Adoption du règlement n° 688-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie
- b. Adoption du règlement n° 689-2012 relatif au pouvoir et obligation du DG

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15503-09-2012
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15504-09-2012
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Août

Ginette Moreau Daigle	2 400,68 \$
Léopold Rousseau	872,98 \$
Jean-Pierre Lamontagne	872,98 \$
Jonathan Moreau	872,98 \$
André Sévigny	872,98 \$
Julie Rousseau	872,98 \$
Bernard Ouellet	872,98 \$
Martine Couture	5 504,80 \$
Cathy Bergeron	4 691,10 \$
Martin Miller	2 419,76 \$
Renault Lepage	4 895,88 \$
Dany Lamontagne	3 811,54 \$
Membres du conseil et cadres :	28 961,64 \$
Employés voirie et bureau :	54 710,41 \$
Service de sécurité incendie :	7 827,62 \$
Bibliothèque :	2 861,84 \$
Personnel de la SAAQ :	7 853,06 \$
Terrain de jeux :	19 911,02 \$
Total des salaires bruts payés pour août 2012 :	122 125,59 \$

Comptes payés - Août

Télus	Télé., internet et cabine téléphonique	852,01 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - août	171,03 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 417,16 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22-07 au 21-08	476,97 \$
Postes Canada	Apollinairois Express	478,18 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	17,10 \$
Postes Canada	Inscription hockey	449,70 \$
Postes Canada	Centre multifonctionnel	478,18 \$
Petite Caisse	Renflouement	367,09 \$
Michel Bilodeau	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Défi Jeunesse	Souper tournoi de golf	50,00 \$
CARRA	Cotisation - juillet	1 212,42 \$
Carl Roger	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 916,16 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 760,39 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - juillet	758,28 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurance collectives - août	6 680,83 \$
Lisette Lamontagne	Remboursement dépôt salle	31,25 \$
Nathalie Dubois	Remboursement dépôt salle	23,75 \$
CARRA	Cotisation mensuelles - août	1 212,42 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelles - août	764,71 \$
François Sévigny, Lisa Bélanger	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - septembre	171,03 \$
Télus	Téléphone et internet	776,68 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 709,53 \$
Lisette Lamontagne	Remboursement supplément ménage	18,75 \$
SSQ Groupe financier	Compte santé - juillet	892,04 \$
Entreprises G.N.P. inc.	Paiement n° 4 traitement eaux usées	56 650,94 \$
Maison des Jeunes	Subvention - juillet	1 162,36 \$
Total des comptes payés pour le mois d'août 2012 :		93 098,96 \$



Comptes à Payer - Août

Abris tout Genre G.Y. inc.	Auvent de porte et rideau	735,84 \$
Alimentation Beauchesne	Eau et glace	25,13 \$
Aquarium du Québec	Sortie camp anglais	425,99 \$
AQLM	Inscription au congrès 2012	431,16 \$
Audrey Aubert	Remboursement cours	216,00 \$
Autobus Auger	Sortie terrain de jeux	1 119,85 \$
Thomas Belleau	Arbitre soccer	10,00 \$
Mélanie Bergeron	Remboursement camp anglais	73,00 \$
Félix Bergeron	Arbitre soccer	63,00 \$
Béton Laurier	Ciment et sable à béton	2 063,23 \$
Biolab	Analyses d'eau	181,66 \$
Body Gym	Roues	108,78 \$
Jean-Paul Boucher	Remboursement cadenas	19,52 \$
Bureau en gros	Imprimante	279,30 \$
Cam-Trac	Pièces	78,35 \$
Carquest	Filtres à air et pièces	163,16 \$
CGER	Location de juillet	7 670,52 \$
Chem Action inc.	Joint d'étanchéité	507,04 \$
Clinique vétérinaire Laurier	Euthanasie et incinération	166,71 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	20,84 \$
Commercial maintenance Chemical	Dégraisseur	899,58 \$
Compost du Québec	Pailis	307,21 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage et produits	1 660,37 \$
Coop La Seigneurie	Chaux	25,41 \$
Coop Unicoop	Pièces	163,32 \$
Cynthia Couture	Arbitre soccer	47,00 \$
CPU Design inc.	Imprimante à reçu - bibliothèque	451,86 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de ville et Francoeur	597,59 \$
Pierre Demers	Remboursement bottes de travail	195,36 \$
Myriam Desrochers	Arbitre soccer	46,00 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	91,98 \$
Domaine de la Chute	Sortie terrain de jeux	1 942,50 \$
Éco-Parc des Etchemins	Sortie terrain de jeux	882,62 \$
École nationale des pompiers	Formation	474,94 \$
Entreprises Bourget inc.	Saumure naturelle	8 427,72 \$
Entreprises Lévisiennes	Pavage 2012	308 432,20 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien plate-bande	3 966,64 \$
Envir'eau puits	Travaux puits Grenier et des Merles	620,87 \$
EIRS	Travaux rue Industrielle	894,17 \$
Excavation B.G. Bilodeau inc.	Travaux d'accotement	557,30 \$
Exova	Analyses	194,31 \$
Fertibeauce	Vaporisation foliaire	46,80 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de motion	138,00 \$
Gazon Court	Tonte de gazon	2 410,16 \$
Gaétan Bolduc	Trouble puits Bois-Joly	1 589,53 \$
Géo Shack	Calibration niveau	221,21 \$
Groupe Archambault	Livres - bibliothèque	632,95 \$
Mario Hamel	Arbitre soccer	29,00 \$
Hewitt	Panne minuterie	665,91 \$
Inspec-Sol	Contrôle qualitatif	1 068,58 \$
Alexander Jaramillo	Arbitre soccer	41,00 \$
Jean-Pierre Delisle	Travaux d'accotement	5 383,99 \$
JL inc.	Papier (rouleaux)	392,87 \$
Josée Proulx	Papeterie	35,22 \$
LCS	Essais de conduite	2 358,45 \$
Dany Lamontagne	Remb. caméras et disque	374,79 \$
L. Delisle inc.	Divers travaux	3 290,59 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Renault Lepage	Bottes	56,34 \$
Loïc Lance	Arbitre soccer	104,00 \$
Macpek	Miroir	41,41 \$
Marché Veilleux	Achat divers - terrain de jeux et réunions	78,11 \$
Mini-Moteurs RG	Scie à béton	1 485,43 \$
Ministre des Finances	2e versement police	307 326,00 \$
Maxime Morin	Arbitre soccer	103,00 \$
MRC Lotbinière	Quote-part - septembre	59 217,80 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 431,78 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pompiers	551,12 \$
Judith Nadeau	Barrières d'août	325,00 \$
Normand Côté	Divers travaux	2 097,01 \$
Michelle Paquet	Remboursement cours	12,00 \$
Paul Grimard	Description technique	1 092,26 \$
Paysagiste 2000 inc.	Temps de camion et niveleuse	5 347,49 \$
Peinture Lignes Plus	Divers lignes	1 750,10 \$
Peintures Extra	Peinture borne-fontaine et porte de garage	166,38 \$
Performance C2	Acompte session automne	7 500,00 \$
Pierre Beaulieu	Banque 40 h - service de consultant	4 599,00 \$
Placide Martineau	Pièces et accessoires	1 234,30 \$
Plania	Consultation	695,60 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	129,70 \$
Jessie Pouliot	Arbitre soccer	38,00 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	1 140,55 \$
Protection incendie PC	Inspections, tests, air pack, joint torique	487,63 \$
Publications Québec	Mise à jour	45,64 \$
Qualitas	Caractérisation	5 564,68 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 007,74 \$
Ray-Car	Route des Rivières, Accotement	127 676,50 \$
Réal Huot inc.	Pièces	15,61 \$
Régis Côté et associés	Étude d'avant-projet	1 724,63 \$
Réseau Biblio	Livres perdus	252,86 \$
Rock	Pièce camion Ford	144,78 \$
Tony Roger	Arbitre soccer	29,00 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	372,34 \$
Service d'incendie en commun	Entraide	62,58 \$
Services Frimas inc.	Réparation climatisation	430,71 \$
Signalisation Lévis	Panneau Danger	68,93 \$
Sinto	Graisse	71,86 \$
Sports Contact St-Nicolas	Chandails et dossards	354,12 \$
TACA	Signets	36,00 \$
Télé-Alarme Plus	Inspections annuelles	580,39 \$
Tessier Récréo-Parc	Pièce pour jeux d'eau	321,93 \$
Philippe Therrien	Arbitre soccer	15,00 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Luminaires au terrain de pétanque	232,25 \$
Service de transport Lobicar	Quote-part 2012	8 900,50 \$
Xavier Vaillancourt	Arbitre soccer	35,00 \$
Veolia	Location camion	5 461,31 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	1 720,03 \$
Wolseley	Pièces	325,61 \$
Xérox	Papier, photocopieur et agrafes	2 302,74 \$
Zone Lotbinière-Appalache	Colloque de zone	100,00 \$

Total des comptes à payer pour le mois d'août 2012 :

921 779,83 \$



15505-09-2012
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 674-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir la zone 173R sur la rue Lamontagne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 20 août 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2012, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 674-2012.
La présente résolution abroge la résolution n° 15482-08-2012.

Adopté à l'unanimité

15506-09-2012
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 683-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de construction numéro 592-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 592-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de construction numéro 592-2007 afin de rendre obligatoire l'installation d'appareils de plomberie économiseurs d'eau et d'énergie pour toute nouvelle construction;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 20 août 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 avril 2012, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 683-2012.
La présente résolution abroge la résolution n° 15483-08-2012.

Adopté à l'unanimité



15507-09-2012
point no 7c

**PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 5 PERMIS ET CERTIFICAT
D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis et de certificat d'autorisation suivantes :

- La demande numéro 2012-422 pour le 40, rue Chaîné, afin de refaire la galerie latérale et changer les rampes des galeries latérale et arrière.
- La demande numéro 2012-430 pour le 92, rue Principale, afin de changer huit fenêtres de sous-sol, rez-de-chaussée et étage, principalement situées sur les murs latéraux et arrière, ainsi que d'abattre plusieurs arbres qui endommagent la propriété, qui sont nuisibles pour le développement des autres arbres et peuvent nuire aux propriétés voisines.
- La demande numéro 2012-449 pour le 55, rue Principale, afin de faire un muret de soutènement en technobloc de chaque côté de l'entrée d'auto.
- La demande numéro 2012-446 pour le 69, rue Principale, afin de construire une nouvelle remise avec des revêtements comme la résidence et détruire un garage détaché existant.
- La demande numéro 2012-467 pour le 99, rue Principale, afin de refaire la galerie arrière.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007, en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces permis et certificat d'autorisation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2012-422, 2012-430, 2012-446 et 2012-467 ainsi que dans la demande de certificat d'autorisation 2012-449.

Adopté à l'unanimité

15508-09-2012
point no 7d

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 691-2012

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir les zones 182R et 185R, nouvelle rue qui sera construite dans le secteur de la rue Sévigny et Croteau;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 691-2012.

Adopté à l'unanimité



15509-09-2012
point no 7e

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 691-2012

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir les zones 182R et 185R.

15510-09-2012
point no 7f

MANDAT POUR RELEVÉ SANITAIRE 2012

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre les études des installations septiques faites depuis 2009 afin de régulariser le plus possible d'installations septiques et ainsi protéger les cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE quatre demandes de soumissions ont été demandées et que trois ont été reçues, soit :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| ▪ Percol-Action inc. | 275 \$/ propriété + taxes |
| ▪ Groupe Hémisphères | 140 \$/ propriété + taxes |
| ▪ Enviro Neptune | 105 \$/ propriété + taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Enviro Neptune pour procéder à un relevé sanitaire d'environ cent propriétés sur le territoire de Saint-Apollinaire au coût fixe de 105 \$ par propriété, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

15511-09-2012
point no 8a

ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SIMB@

CONSIDÉRANT QUE la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des CRSBP du Québec a été mandaté par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour déployer le programme Simb@ (Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée) sur le territoire québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour procéder à la mise à niveau des équipements informatiques rattachés au système intégré de gestion de bibliothèque Symphony et au logiciel de prêt entre bibliothèques VDX;

De mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour l'acquisition des équipements visant à optimiser le système intégré de gestion de bibliothèque Symphony, incluant le prêt entre bibliothèques VDX, selon les spécifications techniques déterminées par le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;

De recevoir une subvention du programme Simb@ représentant 50 % des coûts admissibles;

D'autoriser la mairesse et directrice générale/secrétaire-trésorière à signer la convention à intervenir entre la Municipalité et le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Adopté à l'unanimité



15512-09-2012
point no 10a

ENGAGEMENT AUPRÈS DU MDDEP POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé les projets de développements résidentiels suivants :

- Développement 4 Côté
- Paysagiste 2000 inc.
- Développement 4 Côté (phase II) et Gestion VJR inc.

ATTENDU QUE des bassins de rétention des eaux pluviales sont prévus dans chacun de ces développements;

ATTENDU QUE les objectifs d'enlèvement des matières en suspension devront être atteints et que les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales doivent avoir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages en place;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir la pratique de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adopté à l'unanimité

15513-09-2012
point no 10b

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports, M. Norman MacMillan, a accordé une subvention de 34 000 \$ pour les travaux d'amélioration des rangs Bois-Joly, de Pierriche, des Moulanges, Gaspé, Saint-Lazare, des routes de l'Ormière, des Rivières, Marigot, des rues Dufresne, Principale et Roger;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

15514-09-2012
point no 10c

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU Puits CROTEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie nécessaires à des travaux de raccordement du puits Croteau;

ATTENDU QU'un devis a été préparé par la directrice générale et que des soumissions publiques ont été faites;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
SNC - Lavalin	9.82
Roche ltée	7.51
BPR	7.05
Génivar	6.75
Technorem inc.	6.74
Consultants SM inc.	5.58



ATTENDU QUE l'offre de SNC - Lavalin a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à SNC - Lavalin le mandat pour la préparation des plans et devis des travaux de raccordement du puits Croteau, ainsi que la surveillance des travaux, pour la somme de 152 801.77 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

15515-09-2012
point no 10d

PAIEMENT N° 5 – INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la compagnie Genivar recommande le paiement n° 5 des travaux exécutés par les Entreprises G.N.P. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire le paiement de la somme de 1 243 875.42 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur « Entreprises G.N.P. inc. » pour les travaux d'interception et traitement des eaux usées effectués en date du 1^{er} septembre 2012.

Adopté à l'unanimité

point no 11a

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement 690-2012 décrétant un emprunt pour des travaux de construction d'un centre multifonctionnel, de démolition du chalet des loisirs, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- *Que le nombre de personnes habiles sur le règlement numéro 690-2012 est de 4007;*
- *Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 411;*
- *Que le nombre de signatures apposées est de 30.*

Je déclare que le règlement numéro 690-2012 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

15516-09-2012
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE le Conseil 9882 des Chevaliers de Colomb de St-Apollinaire a accepté de recevoir le congrès régional de la région 14 sur son territoire;

ATTENDU QUE les Chevaliers sollicitent un appui de notre part pour la tenue de ce congrès, par une contribution financière sous forme de vin d'honneur, en diminuant le coût de location de la salle, en donnant une centaine d'épinglettes et par l'achat d'une publicité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une publicité d'une page dans le bottin au coût de 200 \$, de leur remettre gracieusement une centaine d'épinglettes et de donner un montant de 200 \$ pour le vin d'honneur.

Adoptée à l'unanimité



15517-09-2012
point no 11c

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

ATTENDU QUE la quatrième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière aura lieu à Saint-Apollinaire en juin 2013;

ATTENDU QUE ce gala veut honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse-emploi demande une collaboration afin d'utiliser la salle communautaire gracieusement ou à moindre coût;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'offrir une contribution de 100 \$ pour l'activité du 1^{er} juin 2013.

Adopté à l'unanimité

15518-09-2012
point no 12a

ACCEPTATION DE PROMESSES D'ACHAT ET DE VENTE DES LOTS 4 448 285, 4 448 286, 4 448 287 ET 4 448 295

ATTENDU QUE des promesses d'achat et de vente ont été signées entre la Municipalité et :

- Myriam Lapointe et Guillaume Lemay Lupien pour le lot 4 448 285
- Annick Corriveau et Jean-François Verreault pour le lot 4 448 286;
- Stéphanie Allard et Marc-André Germain pour le lot 4 448 287;
- Caroline Corbeil et Ghislain Noël pour le lot 4 448 296;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés dans le prolongement de la rue des Orchidées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre les terrains énumérés ci-après au taux de 7.50 \$ le pied carré :

- Le lot 4 448 285 à Myriam Lapointe et Guillaume Lemay Lupien pour un montant de 64 842.00 \$ plus taxes;
- le lot 4 448 286 à Annick Corriveau et Jean-François Verreault pour un montant de 64 597.50 \$ plus taxes;
- le lot 4 448 287 à Stéphanie Allard et Marc-André Germain pour un montant de 64 650.00 \$ plus taxes;
- et le lot 4 448 295 à Caroline Corbeil et Ghislain Noël pour un montant de 76 057.50 \$ plus taxes;

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, les contrats de vente relatifs à ces transactions, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le prolongement de la rue des Orchidées.

Adopté à l'unanimité.

15519-09-2012
point no 12b

ÉCHANGE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AVEC SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INVEST INC.

ATTENDU QUE la Société immobilière Invest Inc. projette la construction d'un développement résidentiel dans le prolongement de la rue Lamontagne sur les lots 3 384 650 et 3 384 667;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, a été présenté le 9 janvier 2012;



ATTENDU QUE pour l'utilisation optimale du terrain et le respect des marges de recul, il y a lieu de procéder à un échange de parcelles de terrains de superficies égales, soit 989,6 m², à même les lots 3 384 667 et 3 384 668;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte l'échange de parcelle de terrains d'une superficie de 989,6 m² à même les lots 3 384 667 et 3 384 668 avec Société immobilière Invest Inc.

Ces parcelles de terrains sont plus amplement décrites dans une description technique préparée par Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre et déposée à la Municipalité le 16 août 2012;

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, cet acte d'échange.

Les frais relatifs à cette transaction seront assumés par le promoteur Société immobilière Invest Inc.

Adopté à l'unanimité.

15520-09-2012
point no 12c

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE
RÉGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, LOCATION ET
SERVICES MUNICIPAUX**

Avis est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement sur la tarification de certains biens, location et services municipaux.

15521-09-2012
point no 12d

AUTORISATION AU CLUB DE 3 ET 4 ROUES DE LOTBINIÈRE INC.

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues de Lotbinière inc. exploite un sentier de VHR le long d'une route du ministère des Transports à Issoudun et limite de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a récemment adopté une nouvelle directive selon laquelle l'aménagement, la signalisation et l'exploitation d'un sentier VHR le long d'une route du Ministère doit faire l'objet d'une entente signée par le sous-ministre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire reconnait être au fait et reconnaît ne pas s'opposer à la présence d'un sentier le long du chemin Bois-Franc-Pierriche et de la route Marigot.

Adopté à l'unanimité

15522-09-2012
point no 12e

ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE CoSSAL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation au souper-bénéfice de la Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière (CoSSAL);

ATTENDU QUE cet organisme sans but lucratif a pour mission de s'assurer de la sécurité alimentaire pour toutes les personnes et les familles résidant sur le territoire de la MRC de Lotbinière et qui sont en situation de précarité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



De faire l'achat de 2 billets pour le souper-conférence du 30 septembre prochain, au coût de 15 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité

15523-09-2012
point no 12f

COMPENSATION À GESTION VJR INC. POUR LE BASSIN DE RÉTENTION

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les promoteurs du développement sud-ouest, Gestion VJR inc. et la Municipalité pour l'aménagement du bassin de rétention;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à assumer la compensation de certains promoteurs considérant que leur développement ne s'effectuera pas avant plusieurs années;

ATTENDU QUE le règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux permet entre autres de conclure des ententes avec les promoteurs pour la prise en charge et le partage des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer le solde de 11 750.77 \$ à Gestion VJR inc. en compensation pour l'emplacement du bassin de rétention dans le développement sud-ouest.

Adopté à l'unanimité

15524-09-2012
point no 12g

CESSION DU LOT 5 084 749 PAR GESTION VJR INC.

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement numéro 591-2007, Gestion VJR inc. s'est engagé à céder le lot sur lequel la deuxième section du bassin de rétention sud-ouest sera aménagée;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre, Mathieu Beaurivage, a préparé un plan de cadastre montrant le lot 5 084 749, le 30 mai 2012, Minute 2769;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession à titre gratuit du lot 5 084 749 par Gestion VJR inc. et d'autoriser la mairesse Ginette Moreau et la directrice générale Martine Couture à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette transaction.

Les frais reliés à cette transaction seront assumés par le promoteur Gestion VJR inc.

Adopté à l'unanimité

15525-09-2012
point no 12h

SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL RUES DES BOIS ET DES CÈDRES

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué des travaux de réfection des rues des Bois et des Cèdres en 2004;

ATTENDU QUE des conduites d'égout pluvial ont été placées sur des propriétés privées;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'enregistrer des servitudes avec ces propriétaires afin de pouvoir accéder aux terrains en cas de bris des conduites;

ATTENDU QU'une description technique portant sur neuf parcelles de terrain a été préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 7 août 2012, sous la Minute 3883;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater Me Christine Bergeron, Notaire, pour l'établissement de l'acte de servitude d'égout pluvial avec sept propriétaires différents au coût de 2100 \$ plus les frais de recherche au registre foncier pour chacun des lots, les frais de publicité de l'acte et les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette servitude en faveur de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

15526-09-2012
point no 13a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 688-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 13 août 2012, ainsi que d'une consultation des employés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 14 août;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Julie Rousseau, conseillère # 4, à une séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n^o 688-2012 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

15527-09-2012
point no 13b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 689-2012 RELATIF AU POUVOIR ET OBLIGATION DU DG

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires;



ATTENDU QUE conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal;

ATTENDU QUE le directeur général est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général est également le secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QU'il exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la Municipalité ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 689-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

Article 1 Préambule

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de conférer au directeur général des pouvoirs et obligations additionnels à ceux décrits aux articles 210 à 212 inclusivement du Code municipal du Québec.

Article 3 Pouvoirs et obligations additionnels

Le directeur général assume les pouvoirs et obligations prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes :

« Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la Loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la Municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la Loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête. »

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 10^e JOUR DE SEPTEMBRE 2012.

15528-09-2012
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 10 septembre 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



15529-09-2012
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 10 septembre 2012, à 20 h 14.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 1^{er} octobre 2012